

Un problème de taille se pose relativement à la limitation (et à la vérification) des effectifs en personnel militaire : quelles catégories d'organismes paramilitaires et de forces policières faut-il exclure?

L'examen des budgets et des dossiers du personnel fournirait sans doute des renseignements utiles pour vérifier les effectifs en personnel, si la partie inspectée ne cherche pas à dissimuler des éléments ou à se soustraire au processus, mais malgré tout, cette méthode n'empêche en rien le recours à des mesures frauduleuses. Quoi qu'il en soit, il serait probablement utile d'autoriser les inspecteurs sur place à consulter les comptes et les dossiers de la base, dans le cadre de l'exercice de leurs autres fonctions.

Les meilleurs moyens de vérification seront sans doute les inspections sur place (IP), exécutées soit directement sur les lieux, soit du haut des airs. Il importerait d'en mener certaines après un très bref préavis, et d'autres, à des endroits autres que les emplacements déclarés. Dans les deux cas, il faudrait posséder les moyens voulus pour détecter l'évacuation rapide de personnel avant l'arrivée de l'équipe ou de l'avion d'inspection sur les lieux.

En outre, il serait peut-être nécessaire de poster des inspecteurs à certains endroits, par exemple aux points d'entrée et de sortie (PES). Cela supposerait l'érection d'une clôture de sécurité autour de l'emplacement. On pourrait aussi, dans certains cas, installer des détecteurs garantis contre les manipulations. Il conviendrait par ailleurs d'envisager sérieusement d'affecter auprès des unités des agents de liaison à qui ces dernières permettraient de se renseigner à fond sur leurs effectifs en personnel.

S'il était possible d'identifier chaque militaire, la vérification des effectifs en personnel serait beaucoup plus facile. Cela serait faisable avec un système de cartes d'identité personnelles où figureraient les empreintes digitales du porteur; un double de chaque carte serait par ailleurs transmis à l'organisme de vérification. La déclaration des listes nominatives des membres des unités serait encore plus utile.

Comme c'est bien souvent le cas dans le domaine de la vérification, le meilleur régime de vérification des effectifs en personnel sera celui qui fera appel à diverses méthodes complémentaires.

Un organisme international de vérification ne possédera probablement pas de télé-détecteurs ultra-modernes, mais chaque pays recourra certainement à ses propres ressources pour combiner les renseignements recueillis auprès de toutes les sources accessibles et tirer ainsi ses propres conclusions quant à savoir si les autres pays respectent bel et bien leurs engagements.